

Annexe 2

Formulaire de déclaration de chantier d'abattage / d'assainissement de palmier contaminé par le charançon rouge

**Déclaration à renseigner par la personne reconnue par la DRAAF apte à ces interventions et à transmettre OBLIGATOIREMENT au minimum 3 JOURS ouvrés avant la mise en place du chantier, simultanément à la DRAAF Bretagne : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
Et à la FREDON Bretagne : fredon@fredon-bretagne.com**

1 – Informations concernant le propriétaire du (des) palmier(s) :

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :

2 – Informations concernant le(s) palmier(s) :

Lieux d'intervention : DOMAINE PUBLIC DOMAINE PRIVE
Type de palmier à traiter : PHOENIX CANARIENSIS WASHINGTONIA SP
 AUTRE ESPECE à préciser :

ADRESSE DU (DES) PALMIER(S) :

CODE POSTAL / COMMUNE :

NOMBRE DE PALMIERS :

TYPE DE CHANTIER : ABATTAGE ASSAINISSEMENT

DATE DU CHANTIER (jour et heure) :

Type de broyeur :

3 - Informations concernant la personne formée réalisant le chantier :

NOM : PRENOM :
SOCIETE ou COMMUNE (si agent communal) :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
TELEPHONE : PORTABLE :
EMAIL :